

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4002

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Avenant à la convention

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4002**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Avenant à la convention**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 25 octobre 2010, le Conseil a approuvé la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016.

La Région apporte un financement de 69 M€ à travers les 4 axes stratégiques suivants :

- faire mieux vivre les hommes : engagement régional de 14 M€ sur le volet foncier en faveur du logement social, le volet sportif et culturel, l'expérimentation de services innovants, notamment en matière de télétravail et de services en gares et pôles d'interconnexion,
- promouvoir l'attractivité du territoire : engagement régional de 15 M€ sur les projets emblématiques de Rives de Saône, de l'Anneau bleu, ainsi que le projet stratégique pour l'agriculture et le développement des espaces ruraux (PSADER),
- penser l'urbanisme autour des axes de transports collectifs : engagement régional de 15 M€, à parité avec la Communauté urbaine, pour compléter les financements apportés par le volet ferroviaire du contrat de projet Etat-Région 2007-2013,
- favoriser l'émergence de l'économie verte : engagement régional de 25 M€ pour garantir la compétitivité du tissu économique local, offrir aux entreprises les espaces dont elles ont besoin, et soutenir l'innovation et la spécialisation comme facteurs de différenciation internationale.

Après 2 ans de mise en œuvre de la convention, un avenant est nécessaire, d'une part, pour ajuster les orientations de la convention, et d'autre part, pour inscrire de nouveaux projets, dans le cadre des axes définis dans la convention initiale. Ces ajustements ont été présentés et validés par le Comité de pilotage du 13 mars 2013, réunissant les élus désignés de la Communauté urbaine et de la Région. Il s'agit :

Axe 1 - Faire mieux vivre les hommes**- sur le volet culture et sports**

Le projet de centre de loisirs sportifs prévu dans le Fort de Feyzin par la Commune de Feyzin est retenu et mobilise une subvention régionale prévue de 200 000 €. Il n'y a pas de subvention de la Communauté urbaine sollicitée.

- Le volet "Expérimentations de services innovants" fait l'objet de plusieurs modifications :

. retrait du dispositif crèches en gares : le travail conduit avec la SNCF sur les années 2011 et 2012 permet de conclure que l'expérimentation du projet de crèches en gares ne peut aboutir. Le dispositif est retiré et rend disponible l'enveloppe correspondante de 300 000 €.

. Dans ce volet est inséré le nouveau projet concernant la maison des services publics de Villeurbanne, sur le quartier de Saint Jean, subventionnée par la Région à hauteur de 100 000 €. Il n'y a pas de subvention de la Communauté urbaine sollicitée sur ce projet.

Axe 2 - Aménagements urbains

Sur cet axe, la fiche impactée concerne l'Anneau Bleu, et plus particulièrement les projets sur la valorisation du site en matière d'accueil et de développement des usages pour lesquels l'étude menée par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise constituera une aide à la décision :

. suppression du projet de Maison de l'Anneau Bleu dans le bâtiment du célibatorium, Electricité de France (EDF) souhaitant finalement conserver le site pour un projet d'accueil du public sur le modèle de l'espace Bazacle de Toulouse,

. inscription du projet de navette fluviale portée par le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage : participation à parité au financement du projet de navette qui s'inscrit dans la valorisation des usages du canal, soit 300 000 € pour la Région et 300 000 € pour la Communauté urbaine au titre de sa compétence haltes fluviales.

Axe 3 - Volet économique

3 fiches de ce volet sont concernées par l'avenant :

. Economie numérique : la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) co-finance un appel à projets régional sur les "serious game" et nouveaux usages (enveloppe régionale prévue de 1 200 000 €). Or, sur les 2 derniers appels à projets, 71 % des crédits programmés par la Région concernent des projets situés hors du territoire de la Communauté urbaine.

Au vu de ce constat, le dispositif sera désormais poursuivi hors de la CFAC et l'enveloppe restant disponible de 675 000 € est identifiée en "part restant à affecter" pour le financement d'autres projets.

. Economie sociale et solidaire :

La plupart des actions prévues initialement dans la convention relèvent d'autres dispositifs contractuels de la Région (contrat sectoriel, économie sociale et solidaire -ESS- notamment) et de ce fait, rend impossible la mobilisation des financements de la CFAC, prévus à hauteur de 1 680 000 €.

Il est donc proposé de redéfinir la fiche sur 3 objectifs :

- aide au démarrage et au développement de coopératives d'activités et d'emploi,
- soutien à la plateforme mobilité emploi insertion qui vise à pallier les difficultés de mobilité des personnes les plus fragilisées dans leur accès ou maintien dans l'emploi, par un service de transport micro collectif et une mise à disposition de véhicules à tarif social,
- soutien à des grands projets d'agglomération en ESS, d'information et de communication.

. Inscription du projet du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

Le bâtiment qui abrite actuellement le CIRC, et propriété de la Ville de Lyon, fait l'objet d'une grande vétusté. Afin de maintenir ce centre sur l'agglomération, une étude, en concertation avec l'Etat a permis de privilégier une nouvelle implantation plutôt qu'une rénovation. Les études complémentaires pourront être financées sur les crédits disponibles sur ce volet.

Chacune des actions financées dans ce dispositif contractuel fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région et d'une décision individuelle de sa commission permanente. Il en est de même pour le financement de la Communauté urbaine accordé à chaque projet.

Par ailleurs, l'avenant intègre les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'engagement partenarial de la Région, dans le cadre des dispositifs contractuels avec ses territoires. Ces modalités précisent notamment le rôle du comité de pilotage chargé du suivi de cette convention, ainsi que le rôle des chefs de projets régionaux. Elles définissent, également, de nouvelles orientations concernant la communication et la publicité sur le financement régional aux projets retenus dans la convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées dans l'avenant à la convention de fonction d'agglomération et de centralité à passer entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.